

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES RECÉPÉS

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DECRET N° 2024 / 04821 /PM DU 05 NOV 2024
portant nomination d'un responsable au Ministère des Forêts et de la Faune.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le décret n° 2005/495 du 31 décembre 2005 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommée au poste ci-après au Ministère des Forêts et de la Faune :

CONSEILLERS TECHNIQUES

Conseiller Technique n°2 : Madame EREM Delphine BOLABO, Ingénieur des Eaux et Forêts, Matricule **696 922-V**, précédemment Déléguée Régionale des Forêts et de la Faune du Sud-Ouest, en remplacement de Monsieur Christian MANGA BELL EPIE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 05 NOV 2024

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

Joseph DION NGUTE

